

**PROJET D'ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MINISTRE
A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU FORUM ECONOMIQUE
PREVU LE 24 SEPTEMBRE 2008 EN MARGE DU COMPTOIR
SUISSE DE LAUSANNE**

Madame et Messieurs les Ambassadeurs

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir et une sincère satisfaction que j'ai assisté hier à l'inauguration officielle de la 89^{ème} édition du Comptoir Suisse de Lausanne et que j'assiste aujourd'hui à l'ouverture du forum économique qui permettra sûrement d'informer nos chers hôtes suisses des potentialités de partenariat existantes ainsi que du développement et de l'évolution des réformes engagées par l'Algérie ces dernières années, notamment dans certains secteurs d'activité, dont le transport qui se trouve être le thème de cette édition du Comptoir Suisse.

Je saisis cette occasion pour remercier chaleureusement les organisateurs pour leur disponibilité et l'aide apportée à la présence algérienne à cet événement en pensant plus particulièrement à Monsieur De Arujo, Directeur Général du Comptoir Suisse de Lausanne.

La tendance générale qui caractérise l'économie nationale et le rythme des réalisations des grands chantiers retenus dans le cadre du programme de Son Excellence Monsieur le Président de la République fait que l'Algérie connaît ces dernières années, un extraordinaire dynamisme qui touche différents secteurs de l'économie nationale et ce, dans un contexte d'ouverture sur l'économie mondiale, engagée aussi bien sur le plan régional que multilatéral qui devra, à terme, nous permettre d'atteindre nos objectifs de croissance.

L'ouverture sur l'économie mondiale demeure l'un des volets les plus importants des réformes économiques entreprises par l'Algérie et qui se sont accélérées ces dernières années.

Cette volonté d'insertion qui continue à se déployer sur le plan multilatéral à travers la poursuite du processus de négociations pour notre prochaine adhésion à l'OMC s'est déjà matérialisée sur le plan régional, d'une part par la conclusion de l'Accord d'association, actuellement en vigueur avec l'Union Européenne, et d'autre part par la perspective d'un Accord de libre échange avec l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) dont la conclusion interviendra prochainement et qui ne manquera pas de donner une nouvelle impulsion aux échanges commerciaux avec les pays de cette association et plus particulièrement la Suisse qui demeure pour nous un partenaire privilégié.

A cet égard, un grand effort de réformes a touché tous les vecteurs essentiels de notre commerce extérieur, notamment le tarif douanier dont la réforme mise en œuvre en 2002 a réduit davantage le niveau, le nombre et la dispersion des taux. Actuellement le tarif douanier algérien est le moins élevé de la région sud méditerranéenne.

Les réformes engagées se sont traduites également, par la levée des interdictions et restrictions quantitatives à l'importation (aucun produit n'est interdit à l'importation).

En outre, les procédures relatives à l'allocation administrée des devises ont été démantelées et la convertibilité de la monnaie nationale (le Dinar) est aujourd'hui consacrée pour toutes les transactions extérieures courantes.

La liberté du commerce et d'industrie a été consacrée par la promulgation de l'ordonnance n°03-04 du 19 juillet 2003 relatives aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises.

Cette ordonnance consacre le principe de la libéralisation des importations et des exportations de marchandises et rappelle que toute opération de commerce extérieur peut être réalisée par toute personne physique ou morale exerçant régulièrement une activité économique, sous réserve d'accomplissement des formalités de contrôle des changes.

Par ailleurs, la politique gouvernementale a œuvré pour accélérer les réformes et amorcer la démonopolisation des activités de services qui relevaient encore de l'Etat par la loi (les services des réseaux tels que l'électricité, les télécommunications, les transports, etc).

Il est à signaler qu'il n'existe plus juridiquement en Algérie, de monopoles d'activité économique et la dernière exception notable, celle du monopole sur l'activité de production des tabacs et allumettes a en effet pris fin, depuis janvier 2001.

Au delà de ces éléments d'information sur les réalités économiques de l'Algérie qui ne manqueront pas d'être approfondies à l'occasion des communications prévues lors de cette journée et compte tenu de la large thématique de l'événement, d'autres facettes sur les réalités algériennes

peuvent être approchées par le public suisse notamment à travers les espaces de l'exposition dédiés au tourisme en Algérie, à l'artisanat qui traduiront au mieux la profondeur culturelle de notre pays.

Avant de terminer cette brève intervention, je tiens à réitérer mes remerciements aux organisateurs de cet événement. Je remercie également les représentants des entreprises et organismes qui participent dans le pavillon national, lors du déroulement de cette édition du Comptoir Suisse et je leur souhaite pleins succès.

Merci de votre aimable attention.